



Montréal, le 6 août 2008

Par courrier électronique

M^c François Hébert
Chef, Affaires règlementaires - Hydro-Québec
2 Complexe Desjardins - Tour de l'Est
9^e étage
Montréal (Québec) H5B 1H7

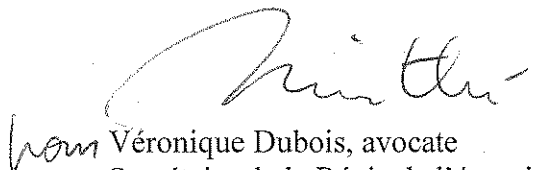
**Objet : Rapport annuel 2007 du Transporteur en vertu de l'article 75 de
la Loi sur la Régie de l'énergie**

Cher confrère,

Nous vous transmettons, avec la présente, la demande de renseignements no. 1 que la Régie adresse à Hydro-Québec dans ses activités de transport relativement au dossier mentionné en titre.

Vous nous obligeriez en nous transmettant les réponses à cette demande de renseignements d'ici **12 h, le 2 septembre 2008**.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos salutations distinguées.


Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl

c. c. Me Carolina Rinfret

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA REGIE DE L'ENERGIE (LA REGIE) RELATIVE AUX
INFORMATIONS GENERALES SUR LE DOSSIER**

Base de tarification

- 1. Références :** (i) Pièce HQT-2, document 3, page 3 ;
(ii) Dossier R-3605-2006, pièce révisée HQT-7, document 4.

Préambule :

- (i) Le Transporteur fournit une analyse comparative des bases de tarification réelles 2007 et 2006 selon la moyenne des 13 soldes.
(ii) Le Transporteur présente sa base de tarification 2007 révisée suite à la décision D-2007-08, établie selon la moyenne des 13 soldes.

La Régie effectue ci-dessous une comparaison des montants réels 2007 (i) avec les montants de l'année autorisé 2007 (ii).

Base de Tarification (moyenne des 13 soldes) (en millions de dollars)				
	2007	2007	Variation 2007	
	Réal	Autorisé D-2007-08	Réal - Autorisé	
	Rapport Annuel 2007	R-3605-2006	M\$	%
Base de tarification				
Immobilisations corporelles en exploitation				
Postes	8 156,5	8 340,4	(183,9)	-2,3%
Lignes	5 548,9	5 621,9	(73,0)	-1,3%
Autres actifs de réseau	170,1	135,1	35,0	20,6%
Actifs de soutien	301,3	325,4	(24,1)	-8,0%
Télécommunications			-	
Mises en exploitation réduites (D-2007-08)		(49,5)	49,5	
	14 176,8	14 373,3	(196,5)	-1,4%
Actifs incorporels				
Servitudes	311,3	302,9	8,4	2,7%
Logiciels	71,1	80,9	(9,8)	-13,8%
Autres	3,0	1,2	1,8	60,0%
Télécommunications			-	
	385,4	385,0	0,4	0,1%
Dépenses non amorties et autres actifs				
Actif au titre des prestations constituées	151,5	173,5	(22,0)	-14,5%
Passif au titre des prestations constituées	(88,6)	(100,0)	11,4	-12,9%
Actifs réglementaires	125,3	81,4	43,9	35,0%
Frais de développement et autres frais reportés	(20,0)	71,5	(91,5)	457,5%
Remboursement gouvernemental	83,8	83,8	-	0,0%
	252,0	310,2	(58,2)	-23,1%
Fonds de roulement				
Encaisse	58,0	60,1	(2,1)	-3,6%
Matériaux, combustibles et fournitures	110,8	120,7	(9,9)	-8,9%
	168,8	180,8	(12,0)	-7,1%
			-	
Total	14 983,0	15 249,3	(266,3)	-1,8%

Demande :

1.1 Veuillez expliquer les écarts majeurs entre les montants réels 2007 et ceux de l'année autorisée 2007, notamment pour les rubriques suivantes :

- Postes ;
- Lignes ;
- Autres actifs de réseau ;
- Actifs de soutien ;
- Actifs réglementaires ;
- Frais de développement et autres frais reportés.

2. Références : (i) Pièce HQT-2, document 3, page 4 ;
(ii) Pièce HQT-2, document 3, page 10 ;
(iii) Rapport Annuel 2006, pièce HQT-2, document 3, page 5.

Préambule :

- (i) Le Transporteur explique, au dernier tableau de la page 4, la variation nette des immobilisations corporelles en exploitation entre les montants réels au 31 décembre 2007 et ceux au 31 décembre 2006.
- (ii) Le Transporteur explique certains écarts entre le réel 2007 et l'année de base 2007 (dossier R-3640-2007) par des mises en exploitation reportées pour un montant de 246,3 M\$.
- (iii) Le Transporteur fournit le détail de la variation nette des immobilisations en exploitation 2006 par rapport à 2005.

Demandes :

- 2.1** Veuillez fournir le détail de la variation des immobilisations corporelles en exploitation 2007 par rapport à 2006, selon le format du tableau de la référence (iii).
- 2.2** Veuillez fournir, selon le même format, le détail de la variation nette des immobilisations en exploitation entre le réel 2007 et l'année de base 2007 (R-3640-2007). Veuillez justifier ces variations. En particulier, veuillez élaborer sur tout report de mise en exploitation.

- 3. Références :** (i) Rapport Annuel 2007, pièce HQT-2, document 3, page 10 ;
(ii) Décision D-2007-08, dossier R-3605-2006, page 14, section 3.2.2.

Préambule :

- (i) Le Transporteur présente une analyse comparative de la base de tarification entre les montants réels et ceux de l'année de base (dossier R-3640-2007) au 31 décembre 2007.
Le Transporteur explique certains écarts par un reclassement d'actifs répondant aux critères d'un accord assorti d'un contrat de location.
- (ii) « *Le Transporteur précise que ce type de modification n'affecte pas le calcul de ses revenus requis puisque la méthode et la période d'amortissement de cette contribution demeurent les mêmes.* »

Demande :

- 3.1** Veuillez confirmer que la méthode et la période d'amortissement des actifs reclassés à la référence (i) sont demeurés les mêmes après reclassement.

Intégration de la centrale de la Toulousteuc

- 4. Références :** (i) Rapport annuel 2006, HQT-3, document 1, page 3 ;
(ii) Pièce HQT-3, document 1, pages 3 et 4 ;
(iii) Pièce HQT-3, document 1, page 6 ;
(iv) Dossier R-3497-2002, D-2003-68, page 22.

Préambule :

- (i) Le coût des études d'avant-projet pour la ligne Micoua-Toulousteuc s'élève à 2 168,5 k\$ fin 2006.
- (ii) Le coût des études d'avant-projet pour la ligne Micoua-Toulousteuc s'élève à 2 291,4 k\$ fin 2007. La mise en service de ce volet a été réalisée en décembre 2005.
- (iii) Le coût total du projet incluant les télécommunications s'élève à 138,5 M\$.
- (iv) Le Transporteur « *ajoute que l'investissement total dans les équipements de télécommunication pour l'ensemble du Projet est estimé à 7,1 M\$ et que globalement, en 2002, le Transporteur utilisait environ 66 % des circuits facturés. Le Transporteur mentionne aussi que le montant de la garantie d'achat du Producteur contenu dans l'Entente de raccordement signée le 31 octobre 2002 (l'Entente) sera ajusté pour refléter le coût réel du Projet incluant l'écart entre le 3,2 M\$ initialement prévu pour les équipements de télécommunication et le montant qui découlera de la facturation de ces équipements.* »

Demandes :

- 4.1** Veuillez justifier que des montants aient été imputés aux études d'avant-projet en 2007 pour la ligne Micoua-Toulousteuc, alors que la mise en service de ce volet a été réalisée en décembre 2005.
- 4.2** Veuillez préciser le coût réel du projet considéré pour établir la garantie d'achat du Producteur, en distinguant le montant correspondant aux télécommunications.

Raccordement du village de Waskaganish

- 5. Référence :** (i) Pièce HQT-3, document 1, pages 9 et 10

Préambule :

L'écart défavorable de 11,3 M\$ pour les coûts de construction de la ligne Némiscau/Waskaganish est justifié ainsi par le Transporteur : « *contrat de construction à la hausse dû aux négociations avec les autochtones.* » L'estimé initial de ces travaux était de 18,65 M\$. Les coûts réels s'élèvent à 29,25 M\$.

Demande :

- 5.1** Veuillez préciser les éléments principaux des négociations avec les autochtones ayant causé une hausse du contrat de construction.

Déglaceur de Lévis

- 6. Référence :** (i) Pièce HQT-3, document 1, page 14

Préambule :

Ligne Appalaches/Lévis : les frais financiers étaient budgétés à 1 073 k\$, les montants dépensés s'élèvent à 346,8 k\$, alors que la mise en service a été retardée de 2 mois ½ et que les coûts des travaux de construction et d'approvisionnement ont été plus élevés que ceux budgétés (7,3 M\$ vs 6,3 M\$).

Demande :

- 6.1** Veuillez expliquer que les frais financiers soient moins élevés que prévu avec une mise en service retardée et des coûts de travaux plus élevés que ceux budgétés.

- 7. Références :** (i) Pièce HQT-3, document 1, pages 14 et 15 ;
(ii) Pièce HQT-3, document 1, page 16.

Préambule :

- (i) Pour l'ensemble des postes, la MEE a été retardée de novembre 2006 à décembre 2008. Les frais financiers budgétés ont augmenté dans une proportion allant de 60 % (Poste Lévis) à 363 % (Poste Laurentides). Les coûts des travaux ont augmenté pour la plupart des postes, mais dans une proportion moindre. À la même référence (i), on observe pour le poste Rivière-du-loup que les coûts de construction ont été budgétés à 50,3 k\$, alors que les coûts réels anticipés s'élèvent à 623,7 k\$.
- (ii) L'écart défavorable observé au Poste Rivière-du-Loup est justifié par « *le renforcement des charpentes 315 kV (0,5 M\$).* »

Demandes :

- 7.1** Veuillez justifier les proportions variables des écarts observés entre les frais financiers budgétés et réels pour les différents postes, alors que la mise en service a été retardée de presque deux ans pour l'ensemble des postes. Veuillez, notamment, justifier l'écart de 363 % observé pour le poste Laurentides.
- 7.2** Veuillez élaborer davantage sur la justification de l'écart défavorable observé pour les coûts de construction entre les coûts budgétés et les coûts réels pour le poste Rivière-du-Loup. Veuillez justifier que ces travaux de renforcement des charpentes n'aient pas été prévus à l'étape de l'avant-projet.

Intégration de la centrale Toulousteuc, Raccordement du village de Waskaganish et Poste Arnaud

- 8. Références :** (i) Pièce HQT-3, document 1, pages 8, 13 et 25

Préambule :

Dans le cas des trois projets cités, le Transporteur justifie un écart favorable observé pour les coûts HQÉ :

- Intégration de Toulousteuc et Raccordement du village de Waskaganish : « *une partie de la surveillance a été réalisée à l'externe.* »
- Poste Arnaud : « *une partie de l'ingénierie civile a été réalisée à l'externe.* »

Demande :

- 8.1** Veuillez élaborer sur la nature des économies réalisées en sous-traitant à l'externe certains travaux d'ingénierie initialement prévus pour HQÉ.